

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 16 FEVRIER 2012**

N°2 :

OBJET : Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 décembre 2011

Présents :

Conseil général du Doubs

M. Claude JEANNEROT, Président

M. Jacques BREUIL, Vice-Président

M. Rémy NAPPEY, Vice-Président du Conseil général du Doubs

Etat

M. Lazare PAUPERT, Directeur Régional des Affaires Culturelles de Franche-Comté

Ville de Besançon

M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, Conseiller Municipal

Ville d'Arc et Senans

M. Jacques MAURICE, Maire

Ville de Salins les Bains

M. Claude JOURDANT, Maire

Electricité de France

M. Bertrand SUCHET, Délégué Régional

Personnalités qualifiées

M. Daniel BOUCON

M. Antoine BREHARD, Directeur Régional de la Caisse des Dépôts et Consignations

M. Renaud TRIPET, Directeur du centre EVOLOGIA

Représentants du personnel de l'EPCC

M. Daniel BLONDEY, responsable technique

M. Lionel VIARD, responsable de la programmation culturelle

Pouvoirs :

M. Christian DECHARRIERE, Préfet de Région a donné pouvoir à M. Lazare PAUPERT

M. Patrick RONOT a donné un pouvoir non nominatif, attribué à M. Jacques BREUIL

M. Jean-Pierre GURTNER a donné à un pouvoir non nominatif, attribué à M. Antoine BREHARD

M. Claude JOURDANT a donné pouvoir à M. Jacques MAURICE

M. François FAVORY a donné un pouvoir non nominatif, attribué à M. Renaud TRIPET

Absents excusés :

M. Noël GAUTHIER, Vice-Président du Conseil général du Doubs

M. Jean-Michel LENIAUD, Universitaire

Mme Sylvie MEYER, Vice-Présidente du Conseil régional de Franche-Comté

M. Loïc NIEPCERON, Vice-Président de l'EPCC Saline Royale

M. Michel ROIGNOT, Inspecteur Général de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche

M. Jean GLASSON, Comptable de l'EPCC

Rapporteur : M. Claude JEANNEROT, Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

EXPOSE

Conformément à l'article 6 du Règlement Intérieur de l'EPCC, adopté à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 mai 2009, il est demandé aux administrateurs d'approuver le procès-verbal du dernier Conseil d'Administration.

Après approbation, il devra être signé par le Président et le Secrétaire de séance.

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité
Reçu le 24 MAI 2012

Il est proposé au Conseil d'Administration de l'EPCC Saline Royale d'Arc-et-Senans de procéder à l'adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 décembre 2011 tel qu'annexé au rapport.

Il est également demandé au Président et au Secrétaire de séance de le signer.

Vote à main levée

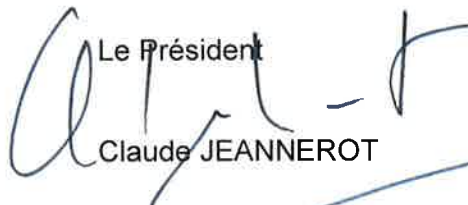
Membres : 18

Pour : 18

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

APRES AVOIR VOTE

ADOpte à l'unanimité le procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 décembre 2011.

Le Président

Claude JEANNEROT

EPCC Saline royale d'Arc-et-Senans
Certifié exécutoire par le Président du
Conseil d'Administration
Compte tenu de la réception en Préfecture le : 24.05.12
Et de la publication le : 24.05.12

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité
Reçu le 24 MAI 2012